

COMMISSION ECB du CNPN du 22 AVRIL 2021

Avis sur le Bilan du PNA 2012-2020 en faveur de la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*)



Le PNA en faveur de la mulette perlière s'est globalement déroulé de 2012 à 2020. Il s'est décliné sous forme de plans régionaux d'actions dans quatre régions ; dans deux autres régions, des actions ont été menées et financées par les DREAL mais sans PRA officiel. Enfin, une dernière région ne dispose d'aucune structure de coordination et ne bénéficie d'aucun PRA.

Dans certains cas, grâce à la mise en place de programmes LIFE, des actions spécifiques ont déjà été entreprises dès 2004. Ce sont principalement les DREAL qui ont assuré le financement des actions en faveur de cette espèce menacée et extrêmement sensible aux pollutions, à l'eutrophisation, aux matières en suspension (particules fines dans l'eau) et au colmatage benthique.

À l'échelle nationale, ce PNA ne dispose toujours pas, à l'heure actuelle, de DREAL coordinatrice et de structure pour assurer l'animation, ce qui est à déplorer d'autant plus que le budget avait été initialement prévu à cet effet (200 k€, soit 40 k€ sur 5 ans) et que cette action (*Action OS7-A7.1 : Mettre en place une structure nationale pour la coordination des actions*) était classée comme priorité 1 (action « urgente » à mettre le plus rapidement possible en place).

De ce fait, les avancées ne sont pas optimales à l'échelle nationale faute de coordination et d'animation concrète. Il est ainsi difficile de pouvoir estimer, à l'échelle nationale, les indicateurs de réussite de ce plan sur la période, malgré les efforts et résultats enregistrés par les différentes régions concernées (PRA, Life, actions ponctuelles, locales, voire « officieuses »).

Les échanges et contacts restent informels et irréguliers entre les différents animateurs régionaux au cours de ces dernières années, avec seulement quatre régions sur sept qui hébergent l'espèce et qui fonctionnent avec un animateur de PRA. Or, les besoins de mutualisation de données, d'échanges d'informations, de mise au point de méthodes standardisées, de retour d'expériences et de stratégies conservatoires sont clairement exprimés dans le bilan et bien identifiés.

Les rares données indicatrices, disponibles et évaluables, sur la réussite de ce PNA, au niveau des régions, concernent l'action OS1 (*Améliorer la connaissance sur l'aire de répartition historique et actuelle de l'espèce*) avec des avancées appréciables pour une actualisation globale de la répartition de l'espèce en France, même si les prospections des cours d'eau ne sont pas systématiques, qu'elles restent souvent partielles et que les techniques de recensement ne sont pas standardisées.

Ainsi, à l'échelle de la France, la présence de cette espèce a été mise en évidence dans pas moins de 120 cours d'eau, avec une population estimée entre 300 à 400 000 individus. La carte de répartition actualisée est déclinée par grands ensembles hydro-géographiques, avec la prise en compte d'informations et de résultats de prospections récentes en Limousin, Cévennes, Auvergne et Bretagne et une synthèse de toutes les populations connues en France (animateurs PRA).

Les autres indicateurs sont donnés par région mais sont très hétérogènes d'une région à l'autre. La synthèse des principaux résultats portés à connaissance, grâce au partage d'informations ou d'études mises en place dans les différentes régions, est la suivante :

- **Amélioration des connaissances** : (*Action-OS2 : Actualiser la connaissance sur la biologie et l'écologie de l'espèce*) sur l'espèce, ses habitats et son cycle de vie : valeurs guide de tolérance de l'espèce, identification de stations favorables au développement des juvéniles, analyses génétiques sur les populations locales, recherche de présence par la technique de l'ADN environnemental, création de collections de référence dans les muséums...

- **Sauvegarde de l'espèce** : (*Action-OS3 : Permettre la sauvegarde de l'espèce et le renforcement de populations*) avec réussite de la mise en élevage de juvéniles et expérimentations du renforcement de populations dans le milieu naturel dans certaines régions. **Protection active de l'espèce** (*Action-OS4 : Permettre la protection active de l'espèce et sa meilleure prise en compte dans les études réglementaires d'aménagement impactant des cours*

d'eau) avec la mise en place et l'actualisation des APPB sur certains cours d'eau à Mulette perlière, l'implication des gestionnaires de sites Natura 2000, (*Action-OS5 : Améliorer le fonctionnement général des cours d'eau où l'espèce est présente de manière à permettre la réalisation du cycle reproductif en milieu naturel*) avec de nombreuses actions locales d'amélioration des habitats aquatiques et rivulaires, (*Action-OS6 : Mettre en place les conditions d'un sauvetage rapide de l'espèce*) avec des opérations de sauvetage et de translocation d'individus, en cas de nécessité, suite à des travaux d'aménagement (notamment lors de mesures compensatoires), montage et mise en œuvre de programmes Life européens.

Communication et organisation : (*Action-OS7 : Coordonner les actions et améliorer la communication sur cette espèce inconnue et sur les autres espèces de náyades*). Mis à part l'échec de l'action prioritaire de mise en place de la structure nationale pour la coordination des actions (*A7.1*), des actions émergent dans certaines régions avec la réalisation de supports de communication (site internet, plaquettes, roll-up, posters, panneaux informatifs ...), d'actions de sensibilisation et de diffusion (ouvrages illustrés, films, animations auprès des scolaires et grand public, jeux, lettres d'infos, visites de stations d'élevage, interventions dans les muséums de province...) et de valorisation scientifique (séminaires, colloques nationaux et internationaux...).

Bien que la plupart des actions présentent des avancées concrètes depuis le dernier bilan, il n'en reste pas moins que les résultats sont très hétérogènes d'une région à l'autre et il se révèle donc hasardeux d'évaluer l'efficacité du PNA à l'échelle nationale.

Le CNPN peut difficilement, dans ces conditions, donner un avis pertinent sur le bilan du PNA, faute de pouvoir disposer de résultats globaux à l'échelle nationale et il ne s'aventurera pas à porter un jugement sur le retard de certaines régions qui hébergent encore l'espèce et qui n'ont bénéficié d'aucune coordination régionale ou de structure d'animation.

Il est évident que les régions les plus en avance sont celles qui ont bénéficié d'un Life et d'un PRA ainsi que d'une coordination régionale. Rappelons que les objectifs primordiaux du PNA Mulette perlière sont le « maintien des populations actuelles et l'amélioration de leur état de conservation » et le « retour de la Mulette perlière dans les cours d'eau où elle a disparu »...

Or, force est de constater que la Mulette perlière reste une espèce menacée et en déclin constant (diminution des effectifs, populations fragmentées, populations continuant à disparaître en France). Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que le phénomène est général et que cette espèce est « *en danger critique d'extinction* » au niveau européen et que son devenir reste très précaire.

Le bilan de ce PNA reste donc mitigé pour les différentes raisons évoquées (notamment administratives) ; faute de résultats probants, il subsiste encore des zones d'ombre sur les causes effectives du déclin de la Mulette perlière dans de nombreux cours d'eau.

En tout état de cause et malgré les difficultés rencontrées, le renouvellement de ce PNA paraît justifié, compte tenu du statut des populations en régions, des quelques résultats encourageants et de la mobilisation associative qui s'est organisée pour la sauvegarde de cette espèce fragile.

De toute évidence, ce futur PNA, s'il est reconduit, devra être plus ambitieux et davantage orienté sur la conservation de l'espèce et de ses habitats.

Dans la perspective de la présentation d'un nouveau PNA à l'horizon 2021, le CNPN insiste sur l'impérieuse nécessité d'une prise en charge et d'une coordination par une DREAL et d'une recherche active d'une structure chargée de l'animation du plan. C'est de toute évidence une des raisons de la faiblesse de ce PNA et de ses déclinaisons régionales.

C'est indubitablement la manière la plus efficiente de coordonner les actions en région, d'utiliser les crédits à bon escient, de mettre au point des protocoles standardisés, de rassembler les résultats des études et les retours d'expériences (réintroductions et renforcements de populations) et, *in fine*, de dresser un bilan des programmes à l'échelle nationale.

Ce serait également l'opportunité et la bonne échelle de réflexion pour reprendre contact avec les structures qui travaillent sur l'espèce dans les autres pays européens (Allemagne, Belgique, Luxembourg...)

Décision et recommandations :

La commission EBC, réunie en séance le 22 avril 2021, a débattu puis **approuvé le bilan du PNA** en faveur de la Mulette perlière et s'est exprimée favorablement sur le principe de la reconduction d'un nouveau PNA.

Résultats du vote : Abstention : 0 / Avis favorable : 14 / Avis défavorable : 1

Recommandations pour le nouveau PNA :

- ✓ Désigner une DREAL coordinatrice,
- ✓ Rechercher une structure pour assurer l'animation du PNA ; Donner la priorité aux actions stratégiques de conservation de l'espèce et de ses habitats,
- ✓ Mettre au point des protocoles et des méthodes standardisées pour exploiter les inventaires, études et des indicateurs de réussite (notamment pour les opérations de renforcement de populations et restauration d'habitats),
- ✓ Rendre les protocoles d'élevage et de réintroduction applicables et transposables à différentes régions et évaluer le taux de réussite des opérations,
- ✓ Prendre contact avec les organismes chargés de l'étude et de la conservation de cette espèce dans les autres pays d'Europe.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB